

Pourquoi une fédération ?

- **Pour être plus efficace ensemble !** Pour participer à un réseau convivial de parents d'élèves, organisés en conseil local.
- **Pour être soutenu et accompagné,** en cas de besoin, dans vos démarches vis-à-vis de l'école de votre enfant, auprès de la mairie, de l'inspection de circonscription, de la direction académique.
- **Pour bénéficier des formations** organisées par la FCPE, de documentation et d'information.
- **Pour être mieux informé** de ce qui se passe dans l'école de votre enfant, dans le système éducatif en général, et pour connaître vos droits de parent d'élève.

Pour agir collectivement pour l'ensemble des élèves et être un interlocuteur écouté des pouvoirs publics (mairie, département, région, direction académique et rectorat, parlement, ministères).

Force de proposition et de progrès pour l'École, la **FCPE** est une fédération indépendante et reconnue d'utilité publique.

La **FCPE** est la première fédération de parents d'élèves par son nombre d'adhérents (280 000) et ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves.

La **FCPE** représente les parents à tous les niveaux de l'Éducation nationale : des écoles à la mairie, du département à la région, jusqu'au niveau national (Conseil supérieur de l'éducation).

CDPE 76 - © Photo Monkey business - Graphisme J. Paris



Bonne année scolaire !

Rejoignez l'équipe FCPE de l'école ou contactez-nous !

FCPE76 20 Rue de Fontenelle 76000 ROUEN T : 02.35.70.60.65 / M : 06.33.37.95.27

@ : fcpe.cdpe.76@wanadoo.fr Site : <https://76.fcpe.asso.fr> 

<https://www.facebook.com/fcpe76>

Bienvenue à l'école élémentaire !

Livret d'accueil au CP

Fédération des Conseils de Parents d'élèves des écoles publiques

Parents d'élèves, rejoignez-nous ! Utilisez le bulletin joint ou rendez-vous sur notre site <https://76.fcpe.asso.fr>

Comment accompagner votre enfant

Votre enfant entre à l'école élémentaire. Il est dans une école plus grande, avec plus d'élèves et de nouvelles matières. L'organisation et les méthodes de travail y sont différentes. Il va apprendre à lire et à écrire.

Votre enfant a besoin de votre soutien pour passer ce cap. Pas à pas, vous allez l'accompagner dans ses nouveaux apprentissages.

La FCPE a conçu ce guide pour vous y aider.

Le CP appartient au cycle des apprentissages fondamentaux qui a pour objectifs : l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la langue française, la connaissance et la compréhension des nombres, de leur écriture chiffrée et le calcul sur de petites quantités.

La journée de classe s'organise autour de plusieurs matières, visant les apprentissages prévus par les programmes d'enseignement pour permettre à chaque élève la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : français (10h/semaine), mathématiques (5h/semaine), éducation physique et sportive, langue vivante, pratiques artistiques et histoire de l'art, découverte du monde (première pratique scientifique, premières réflexions historiques, géographiques et civiques), votre enfant va également acquérir des compétences dans l'utilisation d'outils numériques.

Afin de respecter le rythme de votre enfant, sa journée sera ponctuée par des temps de récréation de 15 minutes au cours de chaque demi-journée. Les enfants jouent ensemble, dans un espace aménagé pour eux, et sous la surveillance des enseignants.

Comment aider votre enfant ?

- **Prendre le temps chaque jour** de parler avec lui de sa journée à l'école,
- **Lire avec lui** en début d'année scolaire le règlement intérieur de l'école, son emploi du temps et en discuter,
- **L'aider à préparer son cartable** pour s'assurer qu'il n'oublie rien et n'en ajoute pas non plus.
- **Consulter son cahier de texte chaque jour.** La loi ne prévoit pas de devoirs écrits à la maison à l'école primaire.
- **Consulter son cahier de liaison chaque jour.**

Veiller à ce qu'il ait un nombre d'heures de sommeil suffisant.

- **Ne pas hésiter à rencontrer l'enseignant.e** de votre enfant de façon régulière, sans attendre que les difficultés s'installent.

Bon à savoir...

Comment être informé de la vie de l'école ?

Des temps de rencontre sont organisés entre l'école et les parents :

- **Réunion de parents** : elle a lieu quelques jours après la rentrée et est signalée aux parents dans le cahier de liaison. C'est également l'occasion de rencontrer les fédérations de parents d'élèves.
- **Temps forts de l'école** : sortie pédagogique, expo, fête, spectacle, etc.
- **Élections des représentants de parents d'élèves** : les deux parents votent, quelle que soit leur nationalité, par correspondance ou à l'école.
- **Rendez-vous avec l'enseignant.e** : tout au long de l'année, en prenant rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison ou directement auprès de lui/elle en déposant ou en allant chercher votre enfant à l'école.

Qui sont vos interlocuteurs ?

- **L'enseignant.e de votre enfant** est votre premier interlocuteur pour tout ce qui concerne les apprentissages et la vie de classe.
- **Le directeur / la directrice** pour tout ce qui se rapporte au fonctionnement de l'école.
- **L'IE**n (Inspecteur/trice de l'Education nationale, supérieur hiérarchique des enseignants de l'école). Les coordonnées de l'Inspection dont dépend l'école doivent figurer sur le tableau d'affichage de l'école.
- **La commune** (le service d'éducation) pour tout ce qui concerne les locaux, la sécurité, le périscolaire (garderie, activités...) et la restauration scolaire.
- **Les représentants de parents d'élèves élus** peuvent vous accompagner dans vos rendez-vous et vos démarches concernant l'école. N'hésitez pas à les solliciter.

La restauration scolaire

La restauration scolaire devient un service public dès qu'elle est proposée à l'école : tous les enfants ont alors le droit d'y être inscrits. La FCPE a fait reconnaître ce droit dans la loi et le fait respecter lorsque des enfants sont refusés à la cantine, notamment au motif qu'un des parents ne travaille pas. La FCPE revendique :

- **Une restauration scolaire adaptée à l'âge des enfants**, saine, de qualité, privilégiant les circuits courts et avec au moins 20 % d'aliments bio, une pause méridienne d'au moins 90 minutes et un encadrement suffisant.
- **Un mobilier de cantine adapté à l'âge des enfants.**

Les prix des repas sont fixés par le conseil municipal de la commune de l'école. Renseignez-vous sur la tarification sociale (quotient familial) mise en place par votre commune.

Le poids du cartable

La FCPE se bat pour que le poids du cartable ne dépasse pas 10% du poids de l'enfant, soit 2,5 kg maximum en moyenne pour un élève de Cours Préparatoire.

Parents d'élèves, rejoignez-nous ! Utilisez le bulletin joint